

*Rapport d'activité 2000 : dossier thématique*

**Coups de projecteur sur le microfilmage**  
**aux Archives cantonales vaudoises**

*« Le microfilm n'a pas de présence; il n'a d'âme que celle que nous lui insufflons par le souvenir des documents vivants dont nous restons imprégnés. Si nous, archivistes, dont le métier consiste à apprécier la valeur du document, contenant et contenu, corps et âme - c'est là une valeur subtile et qui échappe au commun -, si nous ne sommes pas conservateurs de cette notion, qui le sera ? » (Extrait de : Archivum 1, 1950, p. 100)*

Des trois usages du microfilmage, les Archives cantonales vaudoises ont pratiqué prioritairement et massivement le microfilm de sécurité; elles ont effectué également le microfilm de complément de documents. Elles n'ont pas pris en compte jusqu'à présent le microfilm de substitution dont elles ont été amenées à refuser l'usage dans leurs contacts avec l'administration cantonale et les communes. Elles effectuent directement les travaux de microfilm 35 mm, dans une moindre mesure ceux en 16 mm, puisqu'elles en confient une grande part à la Maison des Chavannes (Fondation Eben-Hézer), à Lausanne. Seul du microfilmage noir-blanc est assuré par l'atelier de reprographie de l'institution qui a la responsabilité de toutes les phases techniques : prise de vue, développement, contrôle systématique et périodique des films, entretien des appareils et surveillance des produits, planification des achats de microfilms, des produits de développement et des commandes de copies. Le programme de microfilmage est défini par la direction des Archives cantonales vaudoises<sup>1</sup>. Les besoins de microfilmage de l'administration cantonale ne sont pas satisfaits par les Archives cantonales vaudoises qui ne sont pas chargées de leur évaluation, sauf dans les cas où les documents originaux seraient proposés à l'élimination<sup>2</sup>. L'ampleur de la tâche suffit à justifier le parc de machines en possession des Archives cantonales vaudoises; leur accroissement et leur diversification pourraient venir de l'ouverture au microfilmage des documents techniques, en particulier des plans et des feuilles cadastrales.

A l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de l'installation de l'atelier de reprographie, il a paru intéressant de retracer les origines et l'évolution du microfilmage aux Archives cantonales vaudoises, d'autant plus que de nouvelles options techniques sont proposées depuis quelques années pour la sécurité et la diffusion des documents d'archives.

---

<sup>1</sup> Les buts et l'organisation du microfilmage aux Archives cantonales vaudoises ont été définis dans l'Instruction interne, ACV 22 : Microfilmage, du 21 juin 1996.

<sup>2</sup> Les Archives cantonales vaudoises se distinguent en ce sens des Archives de la Ville de Lausanne qui assument les demandes de microfilmage de l'administration communale, voir instruction administrative des Archives de la Ville de Lausanne du 26 juin 1991 et *Rapports de gestion de la Municipalité de Lausanne*, dès 1982.

## Des origines lointaines du microfilmage

### Parmi les premières expériences de microfilmage en Suisse

Le 14 décembre 1949, les Archives cantonales vaudoises, par l'intermédiaire de leur directeur Louis Junod, donnaient leur accord au Président de la mission austro-suisse de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, Samuel-E. Bringhursts, de « faire filmer à ses propres frais tous les registres d'état civil, antérieurs au 30 juin 1821, déposés aux Archives cantonales vaudoises. Seront pris en considération non seulement les registres de baptêmes, mariages et décès, mais aussi les sources secondaires de renseignements ». Les conditions suivantes étaient fixées à l'intervention des Mormons. La Genealogical Society of Utah (la Société généalogique de l'Utah), à Salt Lake City, USA, « s'engage à mettre à la disposition des Archives cantonales vaudoises une copie gratuite des films. D'autres copies pourront être obtenues au prix de revient. Le travail de prise de films sera effectué par une maison vaudoise, le photographe Ch. Paris, à Lausanne. Il aura lieu dans le bâtiment des Archives, où un local sera mis à la disposition du photographe (...). Les registres ne souffriront pas de la prise de films. Dans la plupart des cas, on photographie deux pages à la fois, sauf pour les grands registres, où l'on n'en prend qu'une à la fois. Pour éviter les abus dans l'usage des films, les originaux seront conservés dans un endroit sûr dans les archives de la Société généalogique à Salt Lake City. Seuls des fonctionnaires de la Société Généalogique pourront manipuler et lire les films. Le matériel de films déposé dans les Archives de la Société Généalogique est dans une complète sécurité; il existera toujours la possibilité, plus tard, d'en commander des copies ». Le Conseiller d'Etat, Pierre Oguey, chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, avait donné son accord préalable à la démarche des Archives cantonales vaudoises<sup>3</sup>.

L'usage du microfilm dans l'administration est plus ancienne que celui dans les Archives. Il existe des attestations en France dès les années 1870. C'est en 1938 qu'ont commencé les efforts de la Société Généalogique de l'Utah pour conserver des archives de familles et les rendre disponibles pour les recherches sur l'histoire des familles. La religion fait en effet obligation aux adeptes de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours qui souhaitent être baptisés d'apporter toutes les preuves relatives à l'origine de leur race, dans la perspective d'une indissolubilité des liens de parenté tout au long de l'éternité<sup>4</sup>. Des expériences de microfilmage de documents d'archives sont attestées en Allemagne dès 1933, et durant les années de la Deuxième Guerre mondiale en Angleterre et au Danemark, ainsi qu'aux Etats-Unis. Elles vont s'affirmer et s'étendre dès la fin des années de guerre. Les premiers échos dans la littérature archivistique sont constatés sur le plan international en 1950<sup>5</sup>, en France en 1954<sup>6</sup>, et en Suisse en 1968 et en 1974<sup>7</sup>. Un Groupe de travail « Microformes » a été créé en 1993 au sein de l'Association des archivistes suisses<sup>8</sup>.

<sup>3</sup> ACV, K III B 13, No 501, et S 3, Enseignement supérieur et cultes, 1949/2/8, carton No 533.

<sup>4</sup> Pour une présentation récente de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours et de leurs travaux de microfilmage, voir *Archimag* 92, mars 1996, pp. 55-57 et 93, avril 1993, pp. 40-42. Elle dispose à Genève d'une antenne pour la Suisse, Centre Généalogique, Case postale 74, 32, avenue Louis-Casaï, 1211 Genève 28.

<sup>5</sup> Voir *Archivum* III, 1953-1954, pp. 81-104.

<sup>6</sup> *La Gazette des Archives* 15, 1954, pp. 40-59.

<sup>7</sup> « Benutzungsbeschränkungen und Herstellung von Mikrofilmen », dans *Nouvelles de l'Association des archivistes suisses* 20, 1968, pp. 27-29; Wolfgang Wackernagel, « Die Verfilmung fremder Archivbestände durch das Staatsarchiv Basel », dans *Nouvelles de l'Association des archivistes suisses* 25, août 1974, pp. 16-21. Pour une présentation générale de l'usage général du microfilm, voir Michel François, « Le microfilm », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, pp. 783-801; pour son exploitation par les dépôts d'archives, voir *Manuel d'archivistique. Théorie et 2 - Rapport d'activité ACV 2000*

Le microfilmage des registres paroissiaux vaudois fut terminé en 1951. *La Nouvelle Revue de Lausanne* donna un large écho du travail<sup>9</sup>. Il est intéressant de reprendre une partie de l'article qui reflète bien l'approche du microfilmage et ses avantages. Le titre donne le ton :

« Grâce au microfilm, les archives de l'état civil vaudois occupent une caisse au lieu d'une salle »

« *Microfilmer* » : *quel est ce nouveau mot barbare, et que signifie-t-il ?*

Pour le savoir, nous nous sommes adressé à M. Charles Paris lui-même qui, en une heure d'entretien et de visites de ses installations, nous a révélé les milles utilités et subtilités d'un appareil encore peu connu chez nous, mais qui est appelé à rendre maints services dans bien des domaines.

*Comment l'on a rapetissé et rajeuni les archives vaudoises*

On vient, comme le dit la nouvelle reproduite ci-dessus, de microfilmer l'état civil vaudoise comportant les décès, naissances et mariages survenus chez nous de 1400 à 1821. Cette abondante documentation occupe une salle de quelque douze mètres de long sur six de large. Or, microfilmées, ces encombrantes archives ne forment plus qu'une pile de bobines d'un diamètre de 30 cm sur 1 mètre 50 de haut.

D'autre part, chose qui peut paraître paradoxale : ces vieilles feuilles jaunies des archives vaudoises ont sensiblement gagné en clarté à être ainsi rapetissées ! En effet, - et M. Paris nous en soumet la preuve, ou plutôt l'épreuve - ce qui, sur l'original, était un faible trait de plume effacé par le temps, devient sur le film une ligne qui semble avoir été tracée à la minute !

Le microfilm reproduit et réduit 400 à 450 images à l'heure.

Le film ainsi obtenu présente une succession d'images réduites dans l'ordre de 8 à 35, autrement dit chaque image du film présente une dimension linéaire de 8 à 35 fois plus petite que celle correspondante du document microfilmé<sup>10</sup> ! »

Le microfilmage n'écarta pas pour autant la consultation du document original aux Archives cantonales vaudoises qui, tout en disposant des bobines originales, ne mirent pas de copies en circulation publique. Le travail sur microfilm fut organisé seulement à Salt Lake City, l'usager des Archives cantonales vaudoises s'acquittait d'un émolument de Fr. 1.- par jour et par volume utilisé, qui profitait à l'entretien des documents paroissiaux<sup>11</sup>.

---

*pratique des Archives publiques en France*. Ouvrage élaboré par l'Association des archivistes français, Paris, 1970, pp. 518-539 (avec une large bibliographie) et « Bibliographie rétrospective 1994-1999 », dans *Archives* 31/4, 1999-2000, sous le chapitre « Microfilmage ».

<sup>8</sup> Anton Gössi, « Die Vereinigung Schweizerischer Archivare. Notizen zu ihrer Geschichte 1922-1997 », dans *Revue suisse d'histoire* 47, 1993, p. 260.

<sup>9</sup> *La Nouvelle Revue de Lausanne*, mardi 24 juillet 1951, p. 3. Auteur : Jean-Pierre Thévoz.

<sup>10</sup> Les microfilms réalisés en 1951 ont été éliminés le 20 juin 1996, soit 6 cartons de grandes bobines, voir bordereau d'élimination des documents par les ACV, sous la date.

<sup>11</sup> Arrêté du 29 janvier 1963 modifiant le règlement pour les Archives cantonales vaudoises du 2 mars 1959, art. 21.

## Le retour des Mormons

Il fallut attendre le début des années 1970 pour que le microfilmage des registres des paroisses soit repris sous la forme d'une prise de vue 35 mm, non perforé, d'une longueur de 30 mètres. Les Mormons l'étendirent, avec l'accord des Archives cantonales, aux registres d'état civil entre 1821 et 1875 et à l'ensemble des registres de notaires des origines à 1837. Ce travail fut réalisé entre 1972 et 1976 et produisit plus de 3 100 bobines 35 mm. Les chiffres sont impressionnants : 345 710 prises de vue pour les seuls registres paroissiaux et d'état civil, 2 007 740 pour les volumes notariaux<sup>12</sup>.

L'attitude favorable des autorités vaudoises envers les demandes des Mormons n'est pas isolée; elle ne s'est néanmoins pas imposée partout. Aux côtés des Archives cantonales vaudoises, nous trouvons par exemple celles des deux Bâle, Saint-Gall, Zurich, Genève et Neuchâtel, alors que les Archives cantonales de Berne, Uri et Valais ont répondu négativement<sup>13</sup>. M. Olivier Dessemontet, directeur des Archives cantonales vaudoises entre 1964 et 1979, et qui y avait été engagé en 1950, participa au Congrès mondial des Archives, à Salt Lake City, du 12 août au 15 août 1980, et prononça deux conférences : « Comment rechercher l'origine des Américains en Suisse ? »; « Evolution de la famille suisse du XVI<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle ? ». La personnalité d'Olivier Dessemontet n'est pas étrangère aux décisions de collaboration avec les Mormons<sup>14</sup>.

L'installation des Archives cantonales vaudoises dans un nouveau bâtiment, inauguré le 7 octobre 1985, à la Mouline, sur la commune de Chavannes-près-Renens, permit d'intégrer la fonction de microfilmage dans les tâches permanentes des Archives cantonales et la nomination d'une personne à plein temps dès 1986. L'achat d'une caméra 16 mm en

---

<sup>12</sup> Voir *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises* de 1975, p. 3. Cela concerne 1 020 registres paroissiaux de 1562 à 1821 (= ACV, Eb, 37,5 mètres linéaires), 1 000 registres d'état civil du 1<sup>er</sup> juillet 1821 au 31 décembre 1875 pour 280 bobines (=ACV, Ed, 41,50 mètres linéaires), le tout pour 618 bobines, et 5 000 registres notariaux de 1331 à 1837 pour 2 524 bobines (=ACV, Da à Dt). Depuis ce travail, les Archives cantonales vaudoises ont microfilmé en 16 mm les fiches de dépouillement établies à partir des registres paroissiaux avant 1821, établis par Henri Chastellain entre 1916 et 1924, et résumées par Hérald Jomini entre 1926 et 1928 en cinq volumes (voir ACV, ZC 1 et RMS 3/885.749 - RMS 3/885.751), elles font de même avec les divers fichiers dressés à partir des registres d'état civil : fichier des décès (1821-1875), fichier des pasteurs (1536-XXe siècle), fichier individuel moderne (1536-1798/1803), fichier individuel contemporain (1798-XXe siècle), le fichier des mariages (1821-1875) est en cours de microfilmage (ACV, ZC 2 à 7, et la subdivision RMS 6). Il est à relever que quelques registres isolés de la paroisse de Lausanne (Eb 71) et les volumes des bans de mariage (1821-1875) n'ont pas été microfilmés par les Mormons, en raison de leur date de versement aux Archives cantonales vaudoises; leur microfilmage a débuté en 2000. Une copie du microfilmage des registres des familles du canton de Vaud (cette nature de documents existe depuis 1928), établi en 1977 par l'état civil de la Confédération, soit 72 bobines 16 mm, est peu utilisable, en l'absence de répertoires microfilmés, et vu les réserves de consultation.

<sup>13</sup> *24heures*, 18 décembre 1980 et *Tribune-Le Matin* du 18 décembre 1980, pp. 1-2. L'auteur de l'article, Yves Lassueur, écrivait ceci : « Habile négociateur, la secte a su intéresser très directement les archives cantonales à cette opération. Chaque microfilm est tiré à double exemplaire : l'un est expédié aux Etats-Unis; l'autre revient à l'administration qui a ouvert ses portes. C'est ainsi que plusieurs cantons suisses se sont dotés d'archives ultra modernes sans bourse délier ». Le canton du Valais qui a débuté le microfilmage de ses archives en 1963 motivait ainsi son refus de répondre positivement aux demandes des Mormons : « Cela heurtait certains sentiments religieux, pouvait compromettre la discrétion de consultation de certains documents de famille, et semblait une solution « peu élégante » de problèmes financiers. On n'obtenait pas le microfilm original (« le master »), ce qui rendait les copies moins aisées et valables » (lettre du 5 mars 1981 de Grégoire Ghika, archiviste cantonal, communiquée aux Archives cantonales vaudoises, voir ACV K III 73/3, sous la date). Sur le débat général qui a agité les archivistes suisses, voir Silvio Bucher, « Zur Mikroverfilmung der Pfarrbücher », dans *Bulletin de l'Association des archivistes suisses* 27, 1976, pp. 38-40.

<sup>14</sup> Voir ACV, P Dessemontet, et *Bulletin généalogique vaudois* 8/9, 1995-1996, pp. 18-136 et 12, 1999, pp. 13-14, 83-91.

1983 qui déboucha sur la réalisation de quelques bobines 16 mm en 1983 et 1984<sup>15</sup> constitua une première étape vers l'intégration de cette fonction dans l'organigramme des Archives cantonales vaudoises.

## La mise en place d'une structure professionnelle en 1986

### Des antécédents dans les communes

Avant même d'être dotées d'un atelier de reprographie, les Archives cantonales vaudoises ont été interpellées sur les questions d'opportunité et de procédures de microfilmage par plusieurs autorités communales. Le 10 juillet 1967, leur direction expliquait qu'elles n'avaient rien entrepris à titre individuel dans le microfilmage « tant qu'une politique générale de sécurité des biens culturels n'aurait pas été adoptée par le canton, eu égard aux prescriptions fédérales que nous attendons toujours en la matière ». Elle préférait conseiller l'amélioration des conditions générales de conservation que le recours au microfilmage, à un moment où la pérennité du microfilmage s'évaluait à une durée de 35 ans et plus<sup>16</sup>. Elle a constamment rejeté le microfilmage de substitution, partout où la tentation de gagner de la place par le microfilm portait atteinte à la conservation même de documents qui devaient être conservés de manière illimitée<sup>17</sup>. A deux reprises, en 1977 et en 1988, les Archives cantonales vaudoises ont sollicité l'avis de droit du Service cantonal de justice et de législation sur la valeur probatoire des documents microfilmés. Celui-ci conclut à l'admissibilité de la conservation et de la preuve des documents microfilmés. Prudentes, les Archives cantonales vaudoises optèrent pour une politique médiane, en n'autorisant le microfilmage de substitution que pour des documents n'entrant pas en considération pour les archives historiques et encore après deux ou trois ans après leur émission<sup>18</sup>.

La première commune vaudoise à avoir recouru au microfilmage des archives historiques fut la commune de Vevey. En effet, les autorités veveysannes, encouragées par leur archiviste communale, Mme Irène Décombaz, firent microfilmer systématiquement les documents des archives anciennes, dont plus de 215 terriers en 1967, sans dépasser cette étape<sup>19</sup>. La première structure professionnelle du microfilmage, dans le canton de Vaud, fut celle qui fut installée aux Archives de la Ville de Lausanne, dès novembre 1982; elle se poursuit aujourd'hui avec une personne à plein temps et avec une structure technique sans pareil parmi les collectivités publiques, puisqu'elles disposent d'un matériel pour le

---

<sup>15</sup> *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises* 1983, p. 3. En fait, seules trois bobines furent réalisées pour environ 4 500 prises de vue. Elles contiennent divers documents isolés des fonds officiels des Archives cantonales, en mains privées ou dans les paroisses catholique de Vevey et réformée d'Assens.

<sup>16</sup> ACV, dossiers de la communes de Lutry : lettres du 10 juillet 1967 à l'archiviste communal, Maurice Conne : « A tout prix, c'est la conservation et le sauvetage des originaux qui l'emporte » et du 30 janvier 1978.

<sup>17</sup> Ibidem, commune d'Ollon, lettre du 26 mai 1981 : « Le microfilm ne permet de gagner de la place que si l'on a affaire à des textes dont le contenu ne sera pas indispensable dans l'avenir; c'est la cas de vos pièces comptables justificatives », et commune de La Tour-de-Peilz, relations du 19 avril 1983 et du 20 février 1985.

<sup>18</sup> La position officielle des Archives cantonales vaudoises en matière de microfilmage est consignée dans le *Guide pratique de gestion des Archives communales du canton de Vaud*, publié par les Archives cantonales vaudoises et l'Association vaudoise des archivistes, sous les auspices de l'Union des communes vaudoises et au Service cantonal de l'intérieur et des cultes, avec le concours des Associations professionnelles en charge de l'administration communale, Lausanne-Chavannes-près-Renens, 1999, pp. 37-38.

<sup>19</sup> *Feuille d'avis de Lausanne* 28 mars 1967. L'opération occasionna la confection de 300 bobines dont 115 environ comprennent les plans et les terriers de la commune de Vevey.

microfilmage noir-blanc et en couleur (16 et 35 mm, carte à fenêtre, développement) des formats A0 au plus petit format; elle a orienté une partie de ses prestations vers la numérisation<sup>20</sup>. La Ville de Morges a également engagé une personne pour le microfilmage de tout le fonds ancien (113 mètres linéaires) des Archives communales, qui fut réalisé entre 1987 et 1993. Depuis le microfilmage a été étendu aux fonds modernes<sup>21</sup>. Les expériences veveysannes et morgiennes n'ont pris en compte que le microfilmage de sécurité, alors que les Archives de la Ville de Lausanne ont opéré plusieurs campagnes de microfilmage de complément et ont mis à disposition de leurs usagers l'ensemble des microfilms avec possibilité de faire des tirages sur papier.

## **Des antécédents dans l'administration cantonale**

L'enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale, entreprise entre novembre 1996 et mai 1998 a permis de recenser diverses expériences de microfilmage dans l'administration cantonale<sup>22</sup>. A l'exception de celles toujours en cours au Service des automobiles et de la navigation et au Service des forêts, de la faune et de la nature qui pratiquent le microfilmage 16 mm de substitution pour des documents administratifs, comptables et techniques, aucune n'a eu de caractère durable; elles ont répondu à des besoins immédiats et momentanés, les plus anciens manifestés au début des années 1970. Les secteurs suivants peuvent être cités : Administration cantonale des impôts; Inspectorat du registre foncier; Service du personnel de l'Etat de Vaud; Police judiciaire; et plusieurs services de l'ancien Département de l'intérieur et de la santé publique. Il est à relever que les Archives cantonales vaudoises n'ont pas participé aux réflexions qui ont conduit au recours au microfilm, ni n'ont été chargées de la conservation des originaux des microfilms ou des copies. Seule exception notable, un jeu de duplicata complet des microfiches établies pour les dossiers de la Section des monuments historiques du Service des bâtiments, a été remis aux Archives cantonales, en même temps que les dossiers originaux, pour permettre la consultation des documents<sup>23</sup>. Les Archives cantonales vaudoises ont récupéré, en décembre 1987, 27 cartons de microfilms du Service des automobiles, cycles et bateaux<sup>24</sup> et, le 30 décembre 2000, 46 autres des microfilms effectués par la Commission d'impôt du district de Lausanne<sup>25</sup>.

---

<sup>20</sup> Voir *Rapport de gestion de la Ville de Lausanne*, dès 1982, en particulier années 1982, p. 14 et 1983, p. 16.

<sup>21</sup> Voir *Rapport des Archives communales de Morges*, 1987 et renseignements communiqués le 27 novembre 2000 par Fabienne Chatelan, archiviste communale de Morges.

<sup>22</sup> Gilbert Coutaz, « Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise », dans *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises* 1998, pp. 30-42. C'est ainsi que 100 000 dossiers personnels dès les années 1940 ont été microfilmés entre 1972 et 1990 et ont abouti à la production de 546 films 16 mm, aujourd'hui introuvables !

<sup>23</sup> ACV, Archives des Monuments historiques (= AMH), fin du XIXe siècle-1975, et S 60, années 1973-1982.

<sup>24</sup> ACV, S 72, 343 bobines 16 mm des documents des bureaux des conducteurs, des véhicules, des véhicules (étrangers-confédérés), de la taxe et de la navigation, ainsi que de la caisse, pour les années 1950-1980.

<sup>25</sup> ACV, SB 114/ 159-205, à savoir 721 bobines 16 mm des pièces comptables de l'impôt fédéral direct perçu durant les années 1950-1973.

## L'atelier de reprographie, 1986-2001

Depuis l'ouverture de l'atelier de reprographie le 1er août 1986, les Archives cantonales vaudoises ont connu trois collaborateurs différents<sup>26</sup>. De la création à 1997, les tâches de l'opérateur de microfilmage et photographe de l'institution servaient à garantir le microfilmage de sécurité des documents d'archives et à répondre aux demandes du public. Avec l'entrée en service d'un nouveau collaborateur en avril 1997 et dans le cadre des mesures d'économie dictées par l'Etat, le poste fut diminué de 25 % de son temps. Les commandes publiques sont désormais attribuées à un photographe indépendant<sup>27</sup>.

La production principale de l'atelier de reprographie est la confection de microfilms 35 mm en bobine, noir-blanc. Des campagnes systématiques de microfilmage ont permis de traiter des séries complètes, comme les Décrets romands (Ba 33), les Manuels de la chambre romande des bannerets et les Onglets baillivaux (Bb), les terriers du bailliage de Lausanne (Ff), les procès-verbaux des séances du Conseil d'Etat (K III 10), les procès-verbaux et copies de lettres du Rectorat de l'Université de Lausanne, entre 1890 et 1945 (SB 84). La plus grande quantité de microfilms de complément a été réalisée par les services techniques des institutions concernées, soit par l'Archivio di Stato di Torino (les « opera castris » dans la série des comptes de châtelainie pour la totalité du bailliage de Vaud et pour une partie du Chablais, les comptes de la châtelainie de Sainte-Croix), les Archives de la Ville de Lausanne (inventaires, cadastres/terriers, consistoires) et les Archives départementales du Doubs (comptes des receveurs d'Echallens et d'Orbe). Au fur et à mesure des contacts avec les communes et avec les particuliers, des microfilms de complément ont été effectués par les Archives cantonales vaudoises, sans qu'il s'en dégage de politique systématique. Le microfilm 16 mm, utilisé dans une moindre mesure, a permis de réaliser la sécurité des dossiers d'immatriculation et d'inscription aux cours de l'Université de Lausanne entre 1894 et 1945 (K XIII 371) et les fichiers de dépouillement des fonds d'archives par fonds, par types de fonctions et par thèmes (ZC)<sup>28</sup>. La planification des travaux de microfilmage, arrêtée le 21 juin 1996, a permis de réorienter et de systématiser une partie du travail, en faisant porter les efforts immédiats sur les sources instables, soit les grandes séquences de copies de lettres, qui représentent à elles seules plus de 5 900 registres, et les terriers, et de prendre en compte tous les registres de notaires qui n'avaient pas été compris dans la campagne de microfilmage des Mormons des années 1970, soit près de 30 000 prises de vue. Le versement des registres de bans de mariages pour les années 1821 à 1875, qui complètent le fonds de l'état civil déjà microfilmé, a obligé l'insertion de ces documents dans le programme général de microfilmage, l'exécution est en passe d'être terminée<sup>29</sup>.

Depuis 1996, les travaux de microfilmage de l'atelier de reprographie font l'objet de subsides versés par l'Office fédéral de la protection des biens culturels.

---

<sup>26</sup> Jacqueline Savary, 1er août 1986-28 février 1987 (100 %); Serge Delapraz, 1er juillet 1987- 31 décembre 1996 (100 %); Christophe Moratal, dès le 1er avril 1997 (75 %).

<sup>27</sup> Rémy Gindroz, Corsier-sur-Lutry.

<sup>28</sup> Pour le détail, voir la section RM/RMS, ouverte le 1er janvier 1996 « pour regrouper l'ensemble des microfilms 16 et 35 mm qu'ils soient réalisés ou non par l'atelier de reprographie des Archives cantonales. RM désigne les travaux ordinaires exécutés par l'atelier, RMS les travaux spéciaux ». Un premier état récapitulatif de toute la section a été livré le 7 juillet 1998. L'ensemble des microfilms est analysé sur informatique, la mise à jour de la base de données est régulière, les directives pour le rangement et le contrôle des bobines de microfilmage 35 mm sont définies dans la note de service du 21 juin 1996 des Archives cantonales vaudoises.

<sup>29</sup> Voir Note de service, ACV 13.

Une grande partie des microfilms réalisés depuis 1986 ont été déposés, sous forme d'une copie argentique positive et aux frais de l'Office fédéral de la protection des biens culturels, dans la caverne de Heimiswil (BE). Chaque année, de nouvelles copies sont faites pour la Confédération. Une chambre froide a été aménagée aux conditions idéales et constamment contrôlées dans le Dépôt et Abri des biens culturels du canton de Vaud, et ouverte le 9 octobre 1997; elle reçoit tous les microfilms originaux 35 et 16 mm gérés par l'atelier de reprographie et est à disposition des services de l'administration cantonale qui souhaiteraient déposer leurs masters<sup>30</sup>. Toutes les boîtes métalliques et en plastique des microfilms originaux ont été changées au profit de boîtes non acides. Désormais, les registres et les fichiers microfilmés sont pourvus d'une étiquette qui précise le numéro du microfilm; tout l'arriéré du microfilmage est en cours de rattrapage.

Le parc de machines a été complété depuis 1997 avec l'obtention d'un matériel complet pour le microfilmage et la lecture-reproduction 16mm en provenance du Service de justice et de législation, l'acquisition de deux lecteurs-reproducteurs A4 et d'un nouveau lecteur A3. Le lecteur-reproducteur A 2 sera remplacé prochainement.

En 1999, marquant un tournant dans la production de l'atelier de reprographie, il fut décidé l'acquisition d'un scanner performant et d'un graveur CD permettant un recours accru à l'informatique plutôt qu'aux seuls procédés photographiques, pour le traitement et la conservation des images. L'opérateur de microfilmage est doté d'un poste informatique et d'une imprimante dès 1997, il est appelé à faire de plus en plus de photographies pour les besoins internes d'enseignement, de dossiers de présentation et de valorisation d'activités et de constitution de pages pour le site internet/intranet<sup>31</sup>.

## Vers de nouvelles perspectives

Au 31 décembre 2000, le bilan chiffré de l'atelier de reprographie est le suivant : 1 055 bobines 35 mm pour 530 784 prises de vue, 327 bobines 16 mm exécutées en service bureau pour 799 668 prises de vue et 40 bobines 16 mm effectuées en interne pour 28 000 prises de vue. L'ensemble fait 1 358 452 prises de vue pour 1 422 bobines 35 et 16 mm. Avec l'apport des microfilms réalisés par les Mormons, les Archives cantonales vaudoises gèrent 5 648 bobines 35 et 16 mm et 3 711 902 prises de vue<sup>32</sup>.

L'évolution des technologies a interpellé les Archives cantonales vaudoises et les a amenées à se positionner. Le microfilm a aussi gagné en crédit; il est même en pleine expansion, alors que de nombreuses voix annonçaient sa disparition rapide sous les coups répétés de l'informatique; le microfilm couleur répond aux meilleures garanties de conservation et n'est plus un handicap<sup>33</sup>. Le rôle de l'opérateur de microfilmage, centré depuis 1997 sur les besoins internes à l'institution, a été étendu aux aspects informatiques et à la reconsidération des procédures. Certes, la production annuelle de microfilms a baissé,

---

<sup>30</sup> Gilbert Coutaz, Gilbert Kaenel avec la collaboration de Michèle Gohy, « Réflexions et initiatives en matière de protection des biens culturels dans le canton de Vaud », dans *Documents*, Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, No 4, 2000, pp. 61-69.

<sup>31</sup> Se référer aux tableaux du présent article et aux différents rapports d'activité des Archives cantonales vaudoises, dès 1996.

<sup>32</sup> Les microfilms mentionnés aux notes 24 et 25 ne sont pas comptabilisés ici.

<sup>33</sup> Börje Justrell, « The use of colour microfilm for preservation », dans *Janus* 1997.2, pp. 68-73 et Thomas Klötti, « Projekt Ryhiner : Zur Mikroverfilmung und Digitalisierung alter Karten », dans *Geschichte und Informatik. Histoire et Informatique* 7/8, 1996/1997, pp. 61-66.



mais elle est complétée désormais par d'autres techniques. Un groupe de réflexion formé du directeur des Archives cantonales vaudoises, de l'opérateur de microfilmage et d'un ou plusieurs archivistes, avec la collaboration sporadique de la restauratrice, offre un espace permanent d'échanges d'idées et a amené à développer des savoirs autour de l'atelier de reprographie.

Une des premières réflexions a abouti à l'achat de deux lecteurs à imprimante, avec possibilité de transformer les lecteurs en scanners.

Un dossier complet et vérifié auprès des spécialistes a été établi pour la numérisation des registres de plans cadastraux et des cartes historiques dont l'ampleur et l'urgence sont deux contraintes, avec une réflexion stratégique : scan ou microfilm<sup>34</sup> ? L'option choisie est de recourir exclusivement à l'informatique pour la diffusion de la source, la confection d'un support chimique intermédiaire s'avérant trop coûteux surtout en raison de la reproduction de documents en couleurs et d'encre d'intensités très différentes<sup>35</sup>.

Une troisième réflexion porte sur l'achat d'un plotter à jet d'encre pour le tirage des formats A0, même si son usage généralisé ne peut guère être envisagé pour le public, au vu des obligations techniques et des coûts de reproduction. Par contre, il s'imposerait pour l'exploitation sous forme papier des plans et des registres de plans numérisés, consultables en salle de travail sur des postes informatiques<sup>36</sup>.

Les expériences accumulées après quinze ans laissent à penser que le microfilmage 35 et 16 mm, en bobine et en noir-blanc, a encore un bel avenir aux Archives cantonales vaudoises, en considération des masses à traiter et sécuriser. Un des développements possibles est de mettre les microfilms de l'état civil sur cédéroms, tout en restreignant la vente de duplication systématique des supports pour le public. Les grands formats, en particulier tout ce qui concerne les registres de plans cadastraux et les cartes, devront être abordés par des procédures informatiques, dans la mesure où le souhait est de les mettre en ligne ou de les faire graver sur des cédéroms<sup>37</sup>. L'accès direct aux images de la source par Internet est également souhaitable, mais il exige au préalable la rédaction d'inventaires complets et précis et des capacités de stockage démultipliées<sup>38</sup>. L'ouverture du microfilm au traitement informatique et inversement la conservation de données informatisées ou numérisées sur des supports microfilms, place le microfilm dans une position centrale et charnière. Les Mormons ont arrêté leur politique en la matière : « Les responsables de

---

<sup>34</sup> Le Groupe de travail de l'Association des archivistes suisses, « Microformes », a organisé, le 26 octobre 2000, à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich une journée de réflexion : « Scan ou microfilm : outils alternatifs ou complémentaires ? ». Les actes de la journée ont paru sous le titre *Scan oder Mikrofilm : ja, nein. Beides ? ! Scanner ou microfilm : outils alternatifs ou complémentaires ? !*, éd. Karl Böhler, Zurich, 2001, 73 p., avec un supplément sous forme d'un cédérom. Les conférenciers ont démontré que les nouveaux développements technologiques apportent assurément de nouvelles possibilités pour la conservation et la communication des documents d'archives, mais aussi de nombreux pièges. L'examen du microfilm ne nécessite aucun appareillage particulier, à la différence du support numérique.

<sup>35</sup> Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Olivier Conne, « Un enjeu informatique aux Archives cantonales vaudoises : la numérisation de la cartographie », dans *Geschichte und Informatik. Histoire et Informatique* 10, 1999, pp. 93-102.

<sup>36</sup> Il est à relever que les Archives de la Ville de Lausanne ont fait l'achat récent d'un plotter qui permet de scanner les plans et les grands formats, avec stockage des données sur serveur.

<sup>37</sup> Voir l'expérience intéressante menée aux Archives départementales de la Savoie en matière de gestion publique des cédéroms pour divers usages, Jean Luquet, « Approche pragmatique d'une révolution, la numérisation aux Archives départementales de la Savoie », dans *Scan oder Mikrofilm*, op. cit., note 37, pp. 27-34.

<sup>38</sup> Dans une interpellation développée le 4 avril 2001 devant le Grand Conseil vaudois, le député socialiste vaudois, Jacques Leresche, a demandé le retour des archives vaudoises de l'Archivio di Stato di Torino. Au-delà de la question du bien-fondé de la requête, le recours au microfilmage ou à la numérisation des documents est évoqué pour permettre l'accès aux documents, en dehors de l'institution qui les possède, voir *Le Temps*, 12 mai 2001, p. 15 (Laurent Busslinger).

l'Eglise sont très enthousiastes devant les supports électroniques, mais n'envisagent en aucune mesure d'y avoir recours comme support de conservation, dans la mesure où l'évolution technologique fait planer une incertitude inacceptable sur l'exploitation ultérieure de ces supports. Le transfert des informations stockées sur de nouveaux supports ou dans de nouveaux formats à chaque évolution technologique peut très bien ne pas pouvoir être réalisé au moment opportun pour des multiples raisons. Le microfilm reste le support d'archivage par excellence, d'autant que la conservation est envisagée à titre définitif »<sup>39</sup>.

C'est moins dans les procédures de conservation que de diffusion que le microfilm devra subir une reconsidération et laisser une place accrue aux nouvelles technologies.

*Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Christophe Moratal*

---

<sup>39</sup> *Archimag* 93, avril 1996, p. 41.

### Liste des appareils pour le microfilm et la photographie

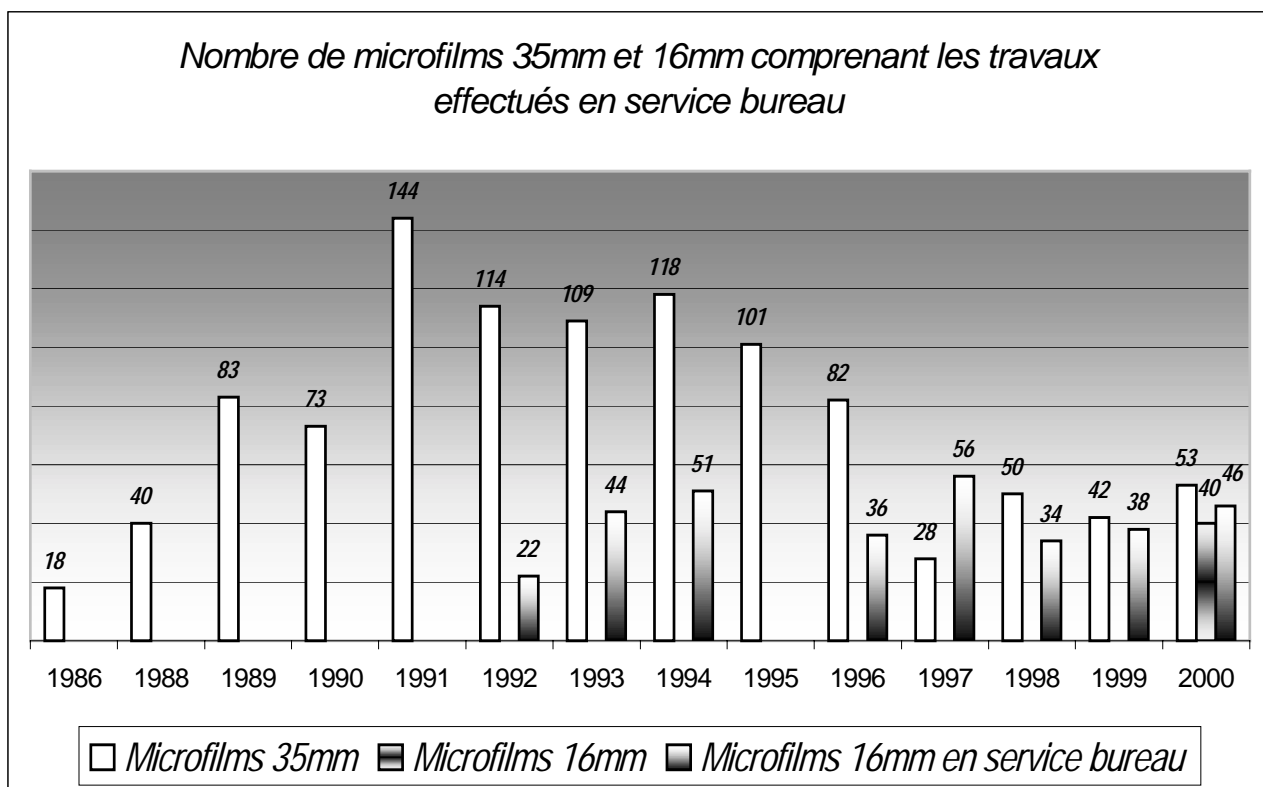
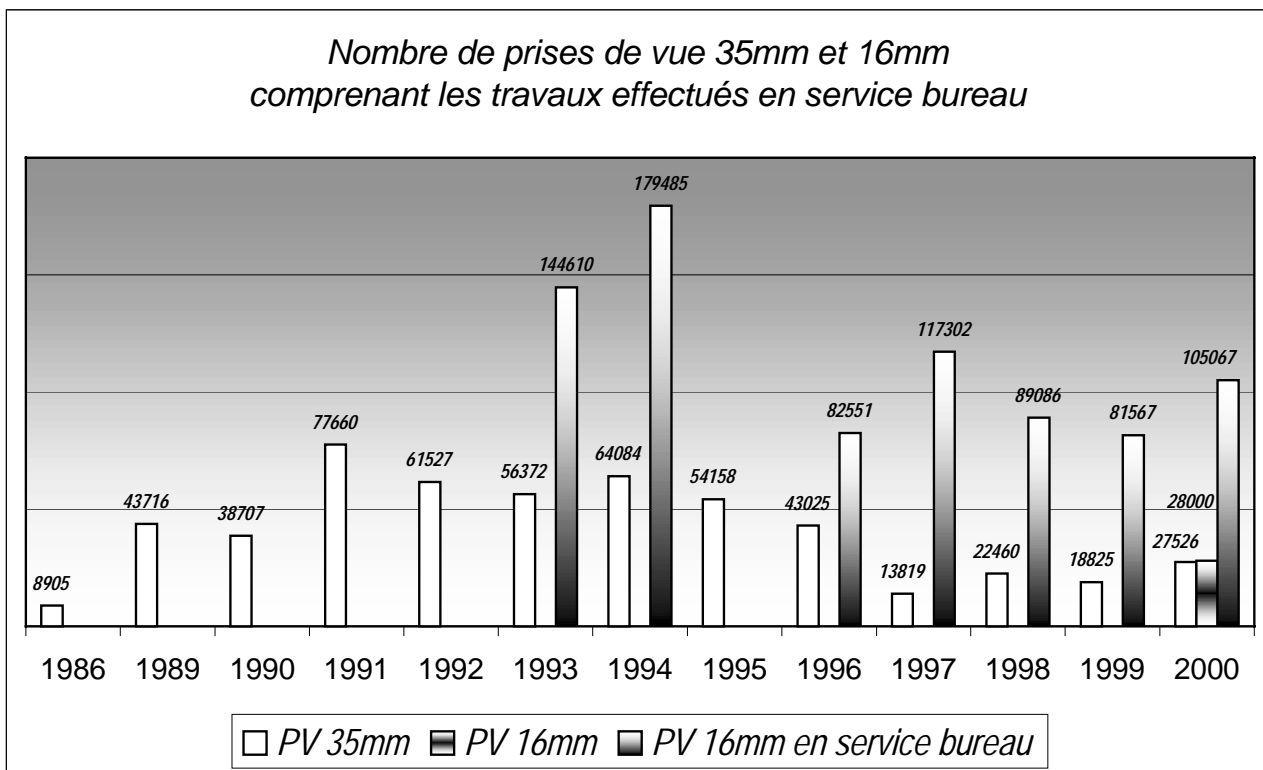
Une liste complète avec les noms des marques, des modèles et des fournisseurs existe dans l'Instruction interne, ACV 22/Annexe 2.

Type d'appareil	Date d'acquisition
<b>Microfilm</b>	
Caméra microfilm 35 mm	12.02.1986
Cassette film 35 mm	12.02.1986
Cassette film 35 mm	30.11.1988
Caméra microfilm 16 mm	15.01.1997
Densitomètre	12.02.1986
Développeuse microfilms	12.02.1986
Développeuse microfilms	15.01.1997
<b>Lecteurs, lecteurs-reproducteurs</b>	
Lecteur-reproducteur A4-A2	06.02.1986
Lecteur-reproducteur A4-A3	31.03.1989
Lecteur-reproducteur A4	11.03.1997
Lecteur-reproducteur A4	11.03.1997
Lecteur-reproducteur A4	01.03.1999
Lecteur-reproducteur A4-A3	01.03.1999
Lecteur avec imprimante laser A4 Kit scanner SCSI	22.03.2000
Lecteur avec imprimante laser A4 Kit scanner SCSI	22.03.2000
Lecteur-reproducteur A4 pour microfilms 16 mm	15.01.1997
Lecteur-reproducteur A4 pour microfiches et microfilms 16mm	25.04.1985
Lecteur microfiches et cartes à fenêtre, écran A2	06.06.1985
Lecteur microfiches et cartes à fenêtre, écran A2	06.06.1985
Lecteur microfiches et cartes à fenêtre, écran A2	01.05.1986
Lecteur pour cartes à fenêtre	30.04.1985

Lecteur pour cartes à fenêtre	30.04.1985
Lecteur pour cartes à fenêtre	30.04.1985
Lecteur pour microfiches COM	30.11.1978
<b><i>Laboratoire photographique</i></b>	
Agrandisseur	23.01.1987
Objectif	14.09.1987
Agrandisseur	12.11.1990
Objectifs (3 exemplaires différents)	22.01.1990
Sécheuse à air chaud	23.01.1987
Minuterie d'agrandisseur	01.08.1987
Loupe de mise au point	25.03.2000
Loupe de mise au point	21.03.2000
Coupeuse 32cm	21.03.2000
Chronomètre labo	26.10.2001
Bouteilles pour produits chimiques	31.03.2001
Planche contact	31.03.2001
Pince d'essorage	31.03.2001
Mesure graduée	31.03.2001
<b><i>Studio photographique</i></b>	
Camera 4x5	23.01.1987
Pied de studio	23.01.1987
Objectif	22.12.1993
Objectif	23.01.1987
Diascope	01.06.1988
Cellule	01.08.1987
Posemètre	23.01.1987
Flashes de studio (2)	23.01.1987
Lampes (4)	07.03.1988
Filtre pola-circulaire	17.06.1999
Dépoli pour Technikardan	23.03.2000
SoftBox pour flash Courtenay 50/70	23.03.2000
Posemètre	23.02.2000
Panneau pavatex pour prise de v.	26.01.2001
Fond photo (3 modèles)	31.03.2001

Fond dégradé photo	31.03.2001
Ampoules pour prises de vue	31.03.2001
<i>Numériquement photographique</i>	
Logiciel Illustrator 7	02.09.1998
Logiciel Quark Xpress	27.09.1999
Ecran 21 pouces	27.09.1999
Graveur de CD	27.09.1999
Scanner photographique	27.09.1999
Housse de protection	21.10.1999
Support pour film 6/6, 6/7, 6/9	21.10.1999
Support pour film négatif, dias 35mm	21.10.1999
Support d'adaptation pour une image	21.10.1999
Masque de calibration	21.10.1999
Professionnal Workstation AP200 6/600	21.10.1999
Logiciel Photoshop 5.5	17.03.2000
Rototronic SCSI Cable DB68mini-ST-Cen50ST pour scanner RFS 3570+	08.05.2000

### Statistique de la production de l'atelier de reprographie depuis son ouverture en 1986



Graphiques / PAO : Christophe Moratal

ACV / CM / Nombre de microfilms/prises de vue 16 et 35 mm comprenant les travaux effectués en service bureau